

la mise à pied sans préavis de 597 employés de la division des produits industriels de la Dunlop Canada vendredi et afin d'empêcher que la même situation se produise dans d'autres industries, le ministre entend-il présenter un projet de loi qui obligera une compagnie à donner aux employés mis à pied un préavis suffisant et établira un programme pour la suspension graduelle de l'activité dans une industrie particulière?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Je ne connais pas très bien l'industrie dont parle le député. Je suppose qu'elle doit relever de la province. La plupart des syndicats sérieux veillent à faire inclure les dispositions nécessaires dans les conventions collectives afin de protéger leurs membres contre des mises à pied soudaines.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire que j'aimerais adresser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A propos du licenciement de ces 600 personnes ou presque à Toronto, quelles mesures réelles ou particulières ont été prises par son ministère pour trouver du travail aux employés qui se trouvent ainsi au chômage, surtout les plus anciens? Je crois savoir que ces derniers sont en nombre considérable.

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Le ministre fera, naturellement, tout son possible pour leur venir en aide. Nous avons, cet après-midi, une réunion avec des cadres de la société à Toronto pour déterminer de quelle manière on pourra le plus efficacement remédier à la situation.

**M. David Lewis (York-Sud):** Puis-je demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il était au courant que la société se proposait de fermer son usine il y a deux ou trois semaines et, dans l'affirmative, s'il y a eu dans l'intervalle des entretiens avec le syndicat intéressé de même que la société pour trouver des emplois aux travailleurs touchés.

**L'hon. M. MacEachen:** La réponse à toutes les parties de la question, c'est oui, sauf que je voudrais contrôler la portée des entretiens qui auraient eu lieu avec le syndicat.

**M. Lewis:** Le ministre pourrait-il nous dire si on en est arrivé à des conclusions et si l'on a des plans définis de réaffectation des ouvriers intéressés?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député semble répéter une question déjà posée par un autre représentant.

### LA POLLUTION

#### LA DEUXIÈME TENTATIVE DU «MANHATTAN» —LA SOCIÉTÉ HUMBLE OIL ET LES RÈGLEMENTS

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je voudrais poser une question au ministre des Transports mais puisqu'il n'est pas à sa place à la Chambre je l'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque le Canada a, comme dit le ministre, consenti à un autre voyage du *Manhattan*, peut-il nous dire si la Humble Oil and Refining Company en tant que propriétaire du bateau a, jusqu'ici, accepté les règlements et les conditions établis par le gouvernement pour ce voyage?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je pense qu'il faudrait poser cette question au ministre des Transports quand il sera à la Chambre. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, le gouvernement des États-Unis ne demande pas de permission; c'est seulement la Compagnie Humble Oil qui envoie son pétrolier dans nos eaux, et la correspondance est comme il se doit, entre le ministre des Transports et Humble Oil. Cette question devrait donc être adressée au ministre des Transports quand il sera ici.

**M. Nesbitt:** Je me rends compte que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison de suggérer que toute demande de détails devrait être adressée au ministre des Transports, mais il pourrait peut-être nous dire si, oui ou non, la compagnie a accepté les règlements, vu qu'il porte un certain intérêt à ce projet?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me semble que le député ne fait que répéter la question qu'il a posée en premier lieu.

**M. Nesbitt:** Votre Honneur n'a peut-être pas remarqué que le ministre était disposé, je crois, à répondre à la question.

**L'hon. M. Sharp:** Je ne vois pas l'urgence de répondre à la question aujourd'hui plutôt que demain, alors qu'elle pourra être adressée plus convenablement au ministre des Transports.

**M. Nesbitt:** Nous ne savons quand il sera ici.